

C O N S E I L M U N I C I P A L
PROCES-VERBAL
SÉANCE DU 17 MAI 2017

L'an deux mille dix-sept, le 17 mai, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Fabrice JACOB, Maire.

Date de convocation : 11 mai 2017

Date d'affichage : 11 mai 2017

Étaient présents : Fabrice JACOB, Isabelle GUERIN, Gildas ROUE, Sophie BASTARD, Christian PETITFRERE, Ingrid MORVAN, Joël TRANVOUEZ, Jacques GOSSELIN, Isabelle KERGASTEL, Anne DELAROCHE, Danièle LE CALVEZ, Yannick CADIOU, Nicolas CANN, Catherine ANDRIEUX, Philippe JAFFRES, Béatrice MORVAN, Erwan QUEMENEUR, Régine SAINT-JAL, Claude SEGALEN, Pierre GRANDJEAN, Morgane LOAEC, Jean-Claude COQUEREAU, Céline SENECHAL, Fabien ZAGNOLI, Gurban MOAL, Jacques MOAL, Emmanuel MORUCCI, Aurélie LE MOAL, Fabrice HURET, Claire LE ROY, Bernard CALVEZ, Catherine GUYADER, conseillers municipaux

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Procurations :

Mme Marie-Michèle BOTQUELEN à Mme Isabelle GUERIN

Monsieur Nicolas CANN a été nommé secrétaire de séance.

SOMMAIRE

- 2017-05-33 Désignation des membres de la commission des impôts
- 2017-05-34 Installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE) : Earl Le Roux, extension d'un élevage porcin à Gouesnou
- 2017-05-35 Politique de proximité territoriale de Brest Métropole : approbation du bilan 2016 du dispositif de gouvernance de proximité de l'espace public sur Guipavas, approbation des programmes voiries et espaces verts pour 2017
- 2017-05-36 Réalisation de vestiaires et d'un club house au complexe sportif de Kerlaurent : avenants au marché
- 2017-05-37 Programmation culturelle 2017-2018 : fixation des tarifs
- 2017-05-38 Adhésion au réseau Bretagne en scène
- 2017-05-39 Fixation des tarifs d'adhésion à la médiathèque Awena
- 2017-05-40 Attribution de subventions exceptionnelles
- 2017-05-41 Convention avec la ville de Brest pour la formation des bénévoles
- 2017-05-42 Adhésion à l'association nationale des croix de guerre et de la valeur militaire
- 2017-05-43 Taxe sur la publicité extérieure : fixation des tarifs 2018
- 2017-05-44 Modification du tableau des effectifs
- 2017-05-45 Assurances risques statutaires - adhésion à la consultation regroupée organisée par le centre de gestion du Finistère
- 2017-05-46 Déplacement des élus –mandats spéciaux



La séance est ouverte à 18H30



ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2017

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

DIVISION DU TERRAIN COMMUNAL RUE OLYMPE DE GOUGES-ACCORD DE PRINCIPE SUR LA VENTE ET MODALITES DE CESSION

Monsieur le Maire prend la parole et déclare : « Comme évoqué lors des commissions, nous avons pris ce jour la décision de reporter cette délibération au conseil de juillet. Cela fait suite à notre rendez-vous du jour avec Monsieur le trésorier municipal qui, après renseignements pris auprès de la DGFIP, nous impose la mise en place d'un budget annexe, ce qui nous obligera à déduire la TVA sur la vente des terrains. Ceci est dû au fait qu'au-delà de 2 terrains, nous devons suivre les règles de commercialisation d'un lotissement. Nous prenons donc le temps de la réflexion quant à la stratégie à adopter, et reviendrons vers vous dès les prochaines commissions. »

DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DES IMPOTS

L'article 1650 du Code Général des Impôts (CGI) dispose que « *dans chaque commune, il est institué une commission communale des impôts directs composée, dans les communes de plus de 2 000 habitants, de huit commissaires et d'autant de suppléants* ».

« *Les commissaires ainsi que leurs suppléants en nombre égal sont désignés par le directeur des services fiscaux sur une liste de contribuables, en nombre double, remplissant les conditions sus-énoncées, dressée par le conseil municipal* ».

Aussi, est-il nécessaire d'établir une liste de 16 noms pour les commissaires titulaires et de 16 autres noms pour les commissaires suppléants afin de permettre au Directeur des Services Fiscaux de désigner huit commissaires titulaires et huit suppléants.

Les personnes pouvant figurer sur cette liste doivent :

- être de nationalité française,
- être âgées de 25 ans au moins,
- jouir de leurs droits civiques,
- être inscrites aux rôles des impositions directes locales dans la commune,
- être familiarisées avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Un commissaire titulaire et un suppléant doivent être domiciliés en dehors de la commune.

La durée du mandat des membres de la commission communale des impôts directs est la même que celle du mandat du conseil municipal.

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver la liste ci-dessous :

Titulaires

1.	Marcel ROZEC	65 rue Pen Ar Guear 29490 GUIPAVAS
2.	Yolande KEREZEON	102 rue de Paris 29490 GUIPAVAS
3.	Jean-Pierre VIGOUROUX	Keravelloc 29490 GUIPAVAS
4.	Gisèle LE DALL	90 rue Françoise Dolto 29490 GUIPAVAS
5.	Jean-Louis LE PAPE	1 rue du Docteur Lavenant 29490 GUIPAVAS
6.	Patrice SIDOINE	13 rue Maréchal Floch 29490 GUIPAVAS
7.	Hélène JACOLOT	Kerdudy 29490 GUIPAVAS
8.	Serge BRANELLEC	27 rue Rivoallon 29490 GUIPAVAS
9.	Jacqueline DARE	61 rue de Kerjaouen 29490 GUIPAVAS
10.	Gérard BOTQUELEN	34 rue de Gascogne 29490 GUIPAVAS
11.	Jean-Claude TARTU	33 Boulevard Général de Gaulle 29490 GUIPAVAS
12.	Jean-Pascal GALLOU	4 rue Condorcet 29480 LE RELECQ KERHUON
13.	Paul MORVAN	5 Impasse Le Comte 29490 GUIPAVAS
14.	Antoine DEVEAUX	40 rue de Paris 29490 GUIPAVAS
15.	Marithé GUIVARC'H	9 rue Louis Rivoallon 29490 GUIPAVAS
16.	Pierre BODART	190 rue de Keriégu 29490 GUIPAVAS

Suppléants

1.	Bruno REY	14 rue Flaubert 29490 GUIPAVAS
2.	Daniel HARNOIS	2 place des Amandiers 29490 GUIPAVAS
3.	Yves VOUREC'H	23 rue des Châtaigniers 29490 GUIPAVAS
4.	Robert VOUREC'H	11 rue de Gascogne 29490 GUIPAVAS
5.	Eliane ROUE	20 allée des Camélias 29490 GUIPAVAS
6.	Christian LE GALL	86 rue Amiral Troude 29490 GUIPAVAS
7.	Philippe BELLEC	50 rue Laennec 29490 GUIPAVAS
8.	Monique BRONEC	33 rue d'Artois 29490 GUIPAVAS
9.	Christian LOROU	5 rue de l'Argoat 29490 GUIPAVAS
10.	Pierre JOUVELIN	93 rue Commandant Challe 29490 GUIPAVAS
11.	Soisic VOXEUR	1 place Alain Fournier 29490 GUIPAVAS
12.	Yvette LE GALL	19 route de Keroumen 29480 le RELECQ-KERHUON
13.	Michelle QUENET	5 Allée Croas-Vent 29490 GUIPAVAS
14.	Céline SALAUN	74 rue de Kerjaouen 29490 GUIPAVAS
15.	Catherine BUVRY	16 rue Théodore Botrel 29490 GUIPAVAS
16.	Alix VOUREC'H	32 rue Saint Thudon 29490 GUIPAVAS

Avis des Commissions

-Urbanisme, Vie économique, Déplacement, Agriculture, Travaux, Environnement : **Favorable**

-Finances, Administration Générale, Personnel, Communication, Démocratie, Citoyenneté, Relations internationales, Associations patriotiques: **Favorable**

Décision du Conseil Municipal : Adopté à l'unanimité.

INSTALLATION CLASSEE POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT (ICPE) : EARL LE ROUX, EXTENSION D'UN ELEVAGE PORCIN A GOUESNOU

L'EARL Le Roux, dont le siège est à Gouesnou, au lieu-dit « Penety », a déposé en Préfecture un dossier de demande d'autorisation d'extension d'un élevage porcin.

Par arrêté du 24.03.2017, le Préfet a prescrit l'ouverture d'une consultation du public afin de présenter le dossier, du 18 avril au 15 mai 2017. Guipavas étant dans le rayon d'affichage, un dossier de consultation est disponible en Mairie, sans registre d'enquête.

Il s'agit d'une exploitation spécialisée dans l'élevage porcin, la surface agricole utile de l'exploitation (SAU) est de 104 hectares.

<u>Effectifs actuels :</u>	<u>Effectifs après projet :</u>
160 reproducteurs, truies et verrats	280 reproducteurs, truies et verrats
1 136 porcs charcutiers et cochettes non saillies	1 342 porcs charcutiers et cochettes non saillies
630 porcelets en post-sevrage	890 porcelets en post sevrage

Les constructions prévues sont les suivantes :

- ✓ Une maternité de 55 places et des locaux annexes
- ✓ Une verraterie de 158 places
- ✓ Une porcherie d'engraissement de 396 places
- ✓ La couverture du quai d'embarquement existant
- ✓ La construction d'une fosse de pompage de 63 m3
- ✓ La couverture d'un silo existant

Le plan d'épandage est constitué des terres de l'EARL et des surfaces mises à disposition par deux prêteurs de terres. La SAU totale du plan d'épandage est de 203.64 hectares, dont 176.57 hectares épandables en lisier. Les terres du plan d'épandage sont localisées sur Gouesnou, Guipavas, Milizac, Brest, Ploudalmézeau, Bourg-Blanc, Kernilis, Plouguerneau et Plabennec. 4.67 ha sont prévus sur Guipavas, localisés près de l'aéroport.



Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur ce projet, l'avis devra, pour être pris en compte, parvenir au plus tard dans les 15 jours suivant la fin de la consultation du public.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'émettre un avis favorable au projet.

Avis de la Commission

-Urbanisme, Vie économique, Déplacement, Agriculture, Travaux, Environnement : **Favorable**

Monsieur Fabrice HURET souhaiterait savoir si les autres communes impactées par cette extension ont délibéré et quel a été leur vote ?

Monsieur le Maire explique avoir eu le retour de Gouesnou uniquement, où la délibération a été votée à l'unanimité.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Gurvan Moal : « Il y a d'un côté un modèle de production qui a démontré ses limites, car on a poussé nos agriculteurs à s'y inscrire très largement. Aujourd'hui on est face à un exploitant qui a besoin d'augmenter le nombre de têtes, je résume un peu, pour améliorer la rentabilité. Aujourd'hui la filière est en difficulté puisque effectivement les débouchés à l'exportation sont possibles notamment vers la Chine. D'un côté on a ce modèle qui est un peu à bout de souffle, en pleine mutation, et qui a des conséquences non négligeables sur l'environnement (tous les rapports sur l'eau le démontrent) ; Et d'un autre côté on voit quelqu'un qui a besoin de s'étendre. C'est pour cela que le groupe Union pour Guipavas s'abstiendra. »

Monsieur le Maire ajoute : « C'est surtout pour sa survie et la pérennité de son entreprise. L'épandage est très encadré sur les terres. Certaines exploitations ont fermé aux alentours, d'où l'autorisation d'épandre sur ces terres. »

Décision du Conseil Municipal : Adopté à l'unanimité.

Abstentions : Madame et Messieurs Gurvan MOAL, Jacques MOAL, Emmanuel MORUCCI, Aurélie LE MOAL.

POLITIQUE DE PROXIMITE TERRITORIALE DE BREST METROPOLE : APPROBATION DU BILAN 2016 DU DISPOSITIF DE GOUVERNANCE DE PROXIMITE DE L'ESPACE PUBLIC SUR GUIPAVAS. APPROBATION DES PROGRAMMES VOIRIES ET ESPACES VERTS POUR 2017

Approbation du bilan 2016 du dispositif de gouvernance de proximité de l'espace public et des programmes de travaux de proximité voirie et espaces verts pour l'année 2017.

Les contrats de proximité territoriaux co-signés par les huit communes de la métropole et Brest métropole posent les principes de fonctionnement de la proximité en matière de gestion de l'espace public. Les instances de dialogue et de concertation nommées dans les contrats et déployées dans toutes les communes dès 2015, les règles de répartition budgétaires et de programmation des travaux clairement énoncées, une meilleure appropriation des outils de liaison ont apporté de la fluidité et de la transparence dans les relations entre les communes et la métropole.

1) Les instances de dialogue et de concertation

a) Instances annuelles

- Trois comités de dialogue territoriaux se sont tenus les 8 février, 8 et 14 mars 2017. Ces instances organisées par territoire de proximité offrent des conditions propices aux débats sur des sujets à enjeux relatifs à la gestion de l'espace public.
- En juin 2016, en réponse à une demande exprimée dans ce cadre, les membres des comités de dialogue, ainsi que des commissions grands services urbains et environnement - proximité et territoires ont été invités à participer à une visite du centre de tri Triglaz à Plouédern.
- Sur chacun des trois territoires de proximité, une visite de l'espace public a été programmée (24 janvier, 1er et 28 février 2017).

b) Instances trimestrielles (coordinations techniques GEP)

Dans chaque commune de BREST METROPOLE, les coordinations trimestrielles se sont tenues trois fois au cours de l'année en présence des Maires et adjoints concernés, des élus de la métropole (Vice-Présidents de Territoire), des personnels de la métropole. Elles ont eu pour objectifs :

- d'échanger sur l'actualité et les projets de la commune : travaux, projets communaux, animations.
- de résoudre collectivement les demandes résiduelles

- de s'entendre sur les modalités de communication des travaux de proximité réalisés par la métropole
- au quatrième trimestre, d'établir les programmes de travaux de proximité dans les domaines de la voirie, des espaces verts, des réseaux et des chemins.

2) L'outil de liaison « Relations aux administrés »

Les statistiques annuelles de l'année 2016 issues de l'application « relations aux administrés » sont consultables dans le bureau de l'Adjoint aux travaux.

Sur un total de 9 181 demandes sur l'espace public à l'échelle de la métropole, 608 ont concerné le territoire de la ville de GUIPAVAS, soit 7 %.

3) La répartition budgétaire des crédits de la métropole, et les priorisations des programmes de proximité 2017 en matière de voirie et d'espaces verts.

a) La répartition budgétaire des crédits de la métropole

Malgré son caractère désormais non obligatoire, la métropole continue à établir un bilan annuel des crédits métropolitains territorialisés engagés sur le territoire communal (ex article 34 de la loi du 16 décembre 2010). Le bilan de l'année 2015 est consultable dans le bureau de l'Adjoint aux travaux.

En ce qui concerne les travaux relatifs aux espaces verts et à la voirie, deux types de projets ont été définis dans les contrats de proximité territoriaux :

- Ceux qui ont une importance stratégique et/ou structurante pour la métropole, pour lesquels la décision reste sous la responsabilité du vice-président en charge des services à la population,
- Les infrastructures plus locales, dites de proximité, pour lesquelles il a été décidé de redonner aux communes une certaine maîtrise. Les communes peuvent ainsi décider de l'ordonnancement des chantiers tout en préservant l'expertise de Brest métropole et sa capacité à assurer la cohérence des investissements à l'échelle de son territoire.

Des enveloppes budgétaires ont été définies sur la base des moyens globaux alloués à la réalisation de ces travaux, crédits en investissement, fournitures et moyens en personnel, et de critères de répartition prenant en compte la population, le linéaire de voirie et la surface des espaces verts sur chacun des territoires.

b) La priorisation des travaux de proximité 2017, et leur mise en œuvre

Entre octobre et décembre 2016, les vice-présidents de territoires de Brest métropole ont mené en lien avec les élus des communes, le processus de concertation autour de l'élaboration des programmes de travaux de proximité sur la Ville de Brest.

A l'issue du processus d'élaboration ainsi défini, ces programmes de travaux sont soumis à l'avis du Conseil Municipal sous la forme d'une délibération annuelle.

La métropole s'engage à respecter ces programmes, ou à revenir en débattre.

Les programmes de travaux sont mis en œuvre par les services de Brest métropole sous l'autorité des Vice-Présidents de territoire, dans la limite des enveloppes financières définies. Ils peuvent le cas échéant être adaptés en fonction :

- des nécessités et opportunités de coordination avec les concessionnaires et autres intervenants du domaine public,
- des urgences (événements climatiques exceptionnels, ruines de chaussée et désordres sur ouvrages, ...) justifiant la mobilisation des moyens de Brest métropole,
- des aléas techniques et administratifs.

Pour la ville de GUIPAVAS, le programme de travaux proposé pour l'année 2017 est annexé à la présente délibération.

Pour le programme 382 de travaux de voirie réalisés à l'entreprise, la dotation est de 150 000 €.

Pour le programme 179 de travaux de voirie réalisés en régie, la dotation est de 236 100 €.

Le programme espaces verts, la dotation du secteur Est de BREST METROPOLE est de 390 000 €.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver, après avis de la commission compétente, le programme prévisionnel de travaux pour l'année 2017, de prendre connaissance des statistiques « Relation aux administrés » de l'année 2016 et du rapport d'activité 2015.

Avis de la Commission

-Urbanisme, Vie économique, Déplacement, Agriculture, Travaux, Environnement : Favorable

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Gurvan Moal : « C'est une continuité en terme de fonctionnement de ce qui se faisait avant. Ce qui est nouveau sur cette mandature ce sont notamment les vice-présidents à la proximité, les GEP et le logiciel RA qui a été pleinement employé et utile aux administrés. J'avais une question sur la nature des travaux. J'ai été questionné cette après-midi sur la rue de Kéradrien qui pose soucis. Des aménagements ont déjà été faits ; ils n'apportent sans doute aujourd'hui pas assez de solutions. J'ai vu une ligne budgétaire de mémoire à 25 000 €. Peut-on connaître un peu mieux la nature des travaux si toutefois un plan a été arrêté ? Il y avait l'hypothèse d'une voie à sens unique. Où en sont les réflexions pour cette rue ? »

Monsieur le Maire prend la parole : « Pour les fiches RA, il ne faut pas hésiter à en parler entre vous et autour de vous pour les remontées terrains. J'ai encore vu aujourd'hui sur les réseaux sociaux que notre ville était mal entretenue, on va donc faire une fiche RA, ça sera plus simple. On se félicite de ce nouveau système mis en place. Pour la rue de Kéradrien, nous sommes en discussion avec Brest Métropole ; certaines choses ont déjà été faites et lancées. Nous allons faire une réunion spécifique à la rue et aux riverains pour déterminer les aménagements adéquats. Nous allons aussi mettre le radar pédagogique en place pour effectuer le comptage des voitures et pour trouver une solution pérenne entre Brest Métropole et les riverains. On ne pourra peut-être pas tout faire car chacun voudra des choses spécifiques, mais il faudra trancher. »

Monsieur Gurvan Moal ajoute que l'objet est d'améliorer la sécurité et ce problème de ressenti. Il demande à ce que les minorités du conseil municipal soient également conviées à la réunion avec les riverains de la rue de Kéradrien.

Monsieur le Maire confirme que les minorités seront invitées.

Monsieur Fabrice Huret souhaiterait savoir si, suite aux dégâts de la tempête Zeus, des travaux sont prévus dans le bois de la rue de champagne ? Des arbres étaient tombés sur la chaussée et ont été retirés, mais il y en a aussi dans des positions très instables au niveau du lieu de promenade à l'intérieur du bois. Il ajoute qu'au niveau de cette aire de promenade, il y a aussi des plantes invasives, dont la berce du Caucase qui est peut être jolie mais très urticante et peut avoir des conséquences sur les personnes qui s'y frottent d'un peu trop près.

Monsieur le Maire prend la parole : « Les services de la Métropole ont privilégié l'abattage et l'entretien d'arbres qui étaient dans des lieux particuliers, là où la sécurité des biens et des personnes était en péril. Ils ont fait un gros travail depuis la tempête Zeus. Ils effectuent maintenant un inventaire des travaux à venir, et ce lieu en fait partie. Un contrôle des arbres sera fait, et, selon leur état de fragilité, certains seront coupés et d'autres simplement entretenus. Concernant les plantes invasives, on ne va pas mettre un panneau empêchant les personnes de se promener en short, mais on le rajoutera sur la fiche d'intervention. »

Monsieur Fabrice Huret demande si ce type de travaux vient en supplément de la liste présentée et de la somme indiquée au niveau de la délibération.

Monsieur le Maire explique que des crédits spéciaux ont été débloqués par la Métropole. Un bilan sera fait quand les travaux seront réalisés.

Décision du Conseil Municipal : Adopté à l'unanimité.

REALISATION DE VESTIAIRES ET D'UN CLUB HOUSE AU COMPLEXE SPORTIF DE KERLAURENT : AVENANTS AU MARCHÉ

Par délibération du 6 juillet 2016, le Conseil Municipal a retenu les entreprises chargées d'exécuter les travaux de réalisation de vestiaires et d'un club house au complexe sportif de Kerlaurent.

Réunie le 24 avril 2017, la Commission d'Appel d'Offres a donné un avis favorable à la proposition d'avenants suivante :

ENTREPRISES	ADRESSE	LOT	N° avenant	NATURE DE L'AVENANT	MT HT Plus value	MT HT Moins value
SARL COSTA Maçonnerie	380 rue Henri Laborit ZA de la Gare 29470 LOPERHET	2	1	Isolation par l'extérieur	10 367,43	
				Réalisation escalier	8 035,60	
					HT	TTC
Total Costa Maçonnerie avenant n°1					18 403,03	22 083,64
SAS BVO Menuiseries	35 avenue de la 1ère D.F.L. 29200 BREST	5	1	Remplacement du couissant par une porte rabattable au niveau de la buvette	1 846,81	
					HT	TTC
Total BVO Menuiseries avenant n°1					1 846,81	2 216,17
FERRONNERIE LOBLIGEOIS	ZAC de Mespaol 6 rue des Ateliers 29290 SAINT RENAN	6	1	Réalisation de mains courantes pour l'escalier	2 317,25	
					HT	TTC
Total Ferronnerie Lobligeois avenant n°1					2 317,25	2 780,70
CEGELEC PORTES DE BRETAGNE	Centre de Brest 10Bis Boulevard Gabriel Lippmann - BP 155 29803 Brest Cedex 9	11	1	Alimentation en chauffage des vestiaires	2 355,25	
					HT	TTC
Total Cégélec avenant n°1					2 355,25	2 826,30
					HT	TTC
TOTAUX (1ère présentation d'avenants)					24 922,34	29 906,81

Il est proposé au Conseil Municipal de valider cette proposition d'avenants et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les pièces à intervenir.

Avis des Commissions

-Commission Urbanisme, Vie économique, Déplacement, Agriculture, Travaux, Environnement : Favorable
-Finances, Administration Générale, Personnel, Communication, Démocratie, Citoyenneté, Relations internationales, Associations patriotiques: **Favorable**

Monsieur Gurvan Moal ajoute que si les données financières permettent aujourd'hui de répondre à ces besoins, tant mieux. « Le groupe Union pour Guipavas restera vigilant sur le total des investissements du budget 2017. »

En réponse, Monsieur le Maire prend la parole : « Cela tiendra dans le budget bien sûr. Il y a aussi des éléments de sécurité comme l'escalier, vu le dénivelé qu'il y a entre les vestiaires et le terrain. L'alimentation en chauffage des vestiaires ce n'est pas que du confort, et qui dit chauffage dit isolation. »

Décision du Conseil Municipal : Adopté à l'unanimité.

PROGRAMMATION CULTURELLE 2017-2018 : FIXATION DES TARIFS

Il est proposé au Conseil Municipal de fixer les tarifs de la saison culturelle 2017-2018 comme suit :

1 - Tarifs des spectacles :

Les tarifs se déclinent selon la notoriété de l'artiste programmé et la forme du spectacle proposé.

	Plein Tarif	Tarif Réduit	Moins de 7 ans
A	29 €	25 €	Gratuit
B	19 €	15 €	Gratuit
C	10 €	5 €	Gratuit
D	Selon les spectacles		
Scolaires et centres de loisirs	4 €		
Festival de Magie	Carré or 25 €	16 €	moins de 10 ans : 6 €
	20 €		
Tremplin Magique	9 €	5 €	

Les tarifs réduits seront applicables aux personnes suivantes :

- moins de 25 ans,
- étudiants,
- demandeurs d'emploi,
- titulaires de carte d'invalidité,
- justifiant d'un quotient familial mensuel inférieur ou égal à 510 € (calcul effectué par la Caisse d'Allocations Familiales),
- titulaires de la CMU complémentaire,
- percevant le revenu de solidarité active (RSA), l'allocation pour adulte handicapé (AAH), l'allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA), l'allocation de solidarité spécifique (ASS), l'allocation supplémentaire d'invalidité (ASI), l'allocation temporaire d'attente (ATA), l'allocation pour les demandeurs d'asile (ADA)
- détenteurs d'une carte de comités d'entreprises,
- groupes de plus de 10 personnes,
- abonnés de la saison culturelle.
- Dans le cadre du tremplin magique, le tarif réduit sera appliqué aux détenteurs d'un billet pour un spectacle du week-end du Festival.

2 - Tarifs des abonnements :

- Carte individuelle d'abonnement : 6 €
- Carte d'abonnement (couple, famille) : 10 €
- Carte groupe : 15 €

Avis des Commissions

-Sport, Vie Associative, Culture, Animation, Patrimoine: **Favorable**

-Finances, Administration Générale, Personnel, Communication, Démocratie, Citoyenneté, Relations internationales, Associations patriotiques: **Favorable**

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Claire Le Roy, qui déclare : « Nous souhaitons intervenir sur cette délibération pour vous expliquer notre vote. Pour le groupe ICI pour Guipavas, il s'agira d'un « oui, mais ».

Oui d'abord, parce que ces tarifs étaient inchangés depuis plusieurs années et qu'une petite hausse pouvait être envisagée, pour suivre l'évolution du coût de la vie.

Oui mais... Nous souhaitons vous interpellier sur les raisons qui pourraient sous-tendre cette évolution à la hausse. En effet, les tarifs bas pratiqués jusqu'alors étaient le symbole d'une politique culturelle forte, volontariste et accessible à tous. Nous espérons que vous n'abordez pas cette dernière par le prisme du coût. Une politique culturelle ambitieuse a un coût, lequel ne sera jamais compensé par les recettes d'une billetterie. L'Alizé ne sera jamais rentable, du moins pas mathématiquement ou comptablement parlant, et en tous cas pas par le fait des usagers. Prenons aussi le cas du festival de la magie, désormais installé dans le paysage culturel métropolitain et sans doute au-delà. Un rendez-vous familial par excellence, qui représente un budget déjà conséquent pour un foyer. L'augmentation que vous proposez n'est que de quelques euros par billet, mais pas anodine. Que dire aussi de ce que vous appelez la création d'un carré or ? S'agit-il de créer des places VIP pour ceux qui ont les moyens de se les offrir ? Cela ne nous semblait pas utile à Guipavas, et encore moins utile du côté de la symbolique.

En conclusion, nous voulions insister sur le fait que le tarif doit être bien plus le reflet de la mise en œuvre d'une volonté politique que le fruit d'une réflexion purement économique. La culture n'est pas rentable économiquement. Elle ne le sera jamais. En revanche, elle peut créer du lien social, participer à l'éducation des enfants et des jeunes, bâtir une identité locale et collective ou encore participer au rayonnement de la ville. Nous espérons que, au-delà des chiffres sur la plaquette de l'Alizé, vous ne l'oublierez pas. »

Monsieur le Maire prend la parole : « Il n'y a aucun souci sur le côté culturel évoqué. Le prestige de notre festival de magie n'est plus à faire, et on s'en réjouit tous. La hausse des tarifs est une hausse modérée. Pour le festival de magie, nous avons rencontré Monsieur Bonnemann, l'organisateur de ce festival, mis en place il y a quelques années. Il ne comprenait pas pourquoi nos tarifs n'avaient pas évolué, car dans toutes les autres villes où il produit, les tarifs sont beaucoup plus élevés. On est sur un tarif standard à 24€ par exemple dans les autres villes. Aujourd'hui on sait qu'il y a 400 personnes qui n'ont pas pu avoir de billets l'an passé. On sait que nous allons les vendre, c'est pour cela que nous nous sommes permis de les augmenter légèrement. La création du carré or est également sur les conseils de Monsieur Bonnemann. Les spectateurs se battent pour les premiers rangs. Ce carré or existe dans de nombreux spectacles et concerts. On sait bien que la salle ne sera pas bénéficiaire ou à l'équilibre. La culture a un coût, d'où les démarches que nous avons de ne pas reconduire certains spectacles qui ne fonctionnent pas du tout. Le festival de magie représente un coût de 50 000 €, avec un reste à charge de 25 000 € pour la commune. Nous essayons juste de minimiser ces 25 000 €. »

Suite à une question de Monsieur Zagnoli, Monsieur le Maire précise qu'un fort pourcentage de « tarif réduit » est vendu à l'Alizé.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Nicolas Cann : « Il faut prendre en considération que le tarif le plus utilisé à l'Alizé cette année et celle à venir, est le tarif C à 10 et 5 €. Les tarifs A et B ont été utilisés une fois et deux fois cette année sur la programmation de l'Alizé. On peut aussi remarquer que l'on ouvre la culture : c'était moins de 5 ans gratuits et maintenant c'est moins de 7 ans, soit 2 ans de plus. »

Monsieur Gurvan Moal explique qu'une hausse modérée des tarifs peut se comprendre mais que malgré tout, elle reste ici un peu trop forte. Il espère que les personnes qui pouvaient accéder à ce spectacle grâce aux tarifs les plus bas, continueront de venir massivement.

Monsieur le Maire ajoute pour information que les détenteurs de carte d'entreprise sont également très nombreux à venir.

Décision du Conseil Municipal : Adopté à l'unanimité.

ADHESION AU RESEAU BRETAGNE EN SCENE

Il est proposé au Conseil Municipal d'adhérer au réseau Bretagne en Scène. Ce réseau a pour objectifs de repérer et valoriser les propositions artistiques régionales, de soutenir la création et la diffusion par la mutualisation des moyens des salles adhérentes, au service des équipes artistiques. Pour l'année 2017, l'adhésion s'élève à 300 €.

Avis des Commissions

-Sport, Vie Associative, Culture, Animation, Patrimoine: Favorable

-Finances, Administration Générale, Personnel, Communication, Démocratie, Citoyenneté, Relations internationales, Associations patriotiques: Favorable

Décision du Conseil Municipal : Adopté à l'unanimité.

FIXATION DES TARIFS D'ADHESION A LA MEDIATHEQUE AWENA

Il est proposé au Conseil Municipal de compléter les tarifs d'abonnement à la médiathèque Awena à compter du 1^{er} septembre 2017, comme suit :

Adhésions (abonnement d'un an à compter de la date d'inscription) :

	Habitants de la commune	Habitants hors commune
Moins de 25 ans	Gratuit	10 €
Adultes	15 €	25 €
Professionnels de l'enfance exerçant sur la commune	Gratuit	-

Sont exonérés du paiement de cet abonnement, sur présentation d'une pièce justificative :

- Les enfants et les jeunes jusqu'à 24 ans révolus domiciliés ou scolarisés sur la commune
- Les étudiants, les demandeurs d'emploi quel que soit leur lieu de résidence.
- Les personnes à faibles revenus, quel que soit leur lieu de résidence :
 - justifiant d'un quotient familial mensuel inférieur ou égal à 510 € (calcul effectué par la Caisse d'Allocations Familiales),
 - ou titulaires de la CMU complémentaire,
 - ou percevant l'une des allocations suivantes : revenu de solidarité active (RSA), allocation pour adulte handicapé (AAH), allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA), allocation de solidarité spécifique (ASS), allocation supplémentaire d'invalidité (ASI), allocation temporaire d'attente (ATA), allocation pour les demandeurs d'asile (ADA)
- Le personnel de la médiathèque au titre de sa mission de conseil aux usagers.

Avis des Commissions

-Sport, Vie Associative, Culture, Animation, Patrimoine: Favorable

-Finances, Administration Générale, Personnel, Communication, Démocratie, Citoyenneté, Relations internationales, Associations patriotiques: Favorable

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Jacques Moal, qui déclare : « A l'ouverture de la médiathèque Awena en septembre 2014, nous avons décidé d'un commun accord au sein de notre groupe de rendre gratuit l'accès à cet équipement majeur de la commune. Cette gratuité a valu la reconnaissance de l'équipement par la DRAC. Par ailleurs, en 2015, la médiathèque est arrivée seconde à un concours national. La gratuité a largement participé à cette reconnaissance et à ce classement. Aujourd'hui, vous nous présentez une délibération par laquelle vous voulez revenir sur cette décision en rendant l'accès payant. Cette délibération ne nous laisse pas indifférents, vous pouvez le supposer. Guipavas est une commune où il fait bon vivre. De nombreux contributeurs participent à cette qualité de vie, parmi ceux-ci : la médiathèque

Awena. La gratuité de l'Awena est un marqueur fort de la commune dans la région. Le principe de la gratuité est observé de loin puisque Monsieur Alain Juppé s'en est inspiré pour l'adopter à Bordeaux. Au-delà de la plaisanterie, il y a tout de même un chiffre significatif : dans cette ville, le passage à la gratuité s'est traduit par une augmentation voisine de 40 % du nombre d'abonnés. On nous dit que la médiathèque coûte cher. Il faut décoder ces propos et entendre que la médiathèque a un coût excessif, en comparant ces coûts avec ceux d'autres activités parmi lesquels le sport est souvent cité en exemple.

Je me suis penché sur les chiffres à ma disposition. La ville supporte les charges de fonctionnement de l'Awena : électricité, entretien, fluides, gardiennage, nettoyage... Il en est de même dans les autres équipements municipaux et, parmi ceux-ci, les équipements sportifs, bien entendu. Parlons du personnel. C'est aussi un sujet récurrent de reproche formulé à l'encontre de l'AWENA qui compte 8 agents. Je tiens à rappeler que c'était la condition pour bénéficier des subventions de la DRAC.

Parlons du personnel : Espaces verts : 3 agents, majoritairement utilisé autour des terrains de sport (le récent challenge du printemps comme tous les ans, a été l'occasion de mettre en évidence la qualité des pelouses qui sont proposés aux sportifs guipavasiens) ; SSVVA technique : 3 agents ; SSVVA administration : 3 agents. Si je compte bien cela fait 9 agents, opposés à 8, l'équilibre me semble à peu près respecté. Je ne parlerai pas des investissements, ces derniers ont été engagés par nos prédécesseurs et il ne me paraît nécessaire d'y revenir. Toutefois, face à l'investissement de l'Awena, on peut mettre en évidence les investissements dans le domaine sportif : 2 terrains synthétiques, les vestiaires de Kerlaurent, les vestiaires de Pontanné, les travaux de la salle Jean Kergoat, la piste de BMX, l'entretien général des aires et espaces sportifs. Ces investissements correspondaient à des attentes fortes des clubs et de la population et on peut se satisfaire de les voir réalisés. Je pense que sur les années, les investissements pour le sport ou pour la culture doivent s'équilibrer.

Je voudrais maintenant parler de chiffres. Exercice 2016 pour l'Awena : 7 070 abonnés dont 1 630 extérieurs à la commune, soit 23,15 %. Je prends les chiffres du sport : 4 382 licenciés dont 1 518 personnes extérieures à la commune, soit 34,64 %. Cette moyenne cache des exemples particulièrement importants. J'ai 5 clubs dans lesquels le pourcentage de personnes extérieures à la commune va de 51 % à 82 %. Cela représente 551 licenciés extérieurs à la commune. Je pense que la mise en perspective de ces quelques chiffres entre l'Awena et le domaine sportif est suffisamment éloquente. Si nous poursuivons l'examen du dossier de l'Awena et celui du domaine sportif, on arrive bien entendu aux subventions de fonctionnement attribuées aux clubs sportifs. Le budget 2017 : 67 160 € de subventions de fonctionnement accordées aux clubs sportifs. Je ne mets bien évidemment pas en cause le montant de ces subventions. Bien au contraire, je me réjouis que dans un contexte budgétaire difficile, la ville ait pu maintenir le niveau de subventions. On se retrouve toutefois face à un paradoxe. Les personnes qui s'adressent aux clubs sportifs ont la gratuité et il y a le versement d'une subvention, y compris pour les non-guipavasiens. Je tiens à rappeler que les licences que payent les personnes remontent aux fédérations, puis redescendent aux ligues puis aux comités départementaux. Les communes n'y touchent pas un centime, cela se saurait. Nous avons parlé tout à l'heure des subventions qui étaient difficiles à obtenir, lorsque les villes engagent des crédits, le versement des subventions par les dites fédérations est toujours fait avec beaucoup de parcimonie et difficulté.

Je répète : les clubs sportifs ont la gratuité plus le versement d'une subvention et la médiathèque est payante. Face à des personnes qui veulent s'intéresser aux loisirs, il y a deux traitements des demandes totalement différents. Votre décision de rendre payante l'adhésion à la médiathèque va mettre à mal le principe de droit qui veut l'égalité des citoyens face à la loi, principe qui est la base de la démocratie.

Mon propos n'est surtout pas d'opposer le monde de la culture à celui du sport. Pour moi ces domaines sont totalement complémentaires et nécessaires à l'épanouissement de l'individu : mens sana in corpore sano. Ce début du 21ème siècle a vu le développement fulgurant et la prolifération des écrans qui permettent à tout un chacun de se connecter en permanence à internet et aux réseaux sociaux.

Face à cette technologie impressionnante, je reste profondément convaincu que le livre, en version papier ou en version numérique, conservera toute sa place, et pour encore longtemps, comme vecteur de la connaissance, du savoir et de la culture. C'est un fait récurrent, les enseignants rencontrent de grosses difficultés à amener leurs élèves, en particulier les ados, à la lecture.

Je pense que permettre par la gratuité l'accès aux livres à un maximum de personnes, y compris et surtout aux parents de jeunes ou d'adolescents, leur permettant ainsi d'être un exemple pour leurs enfants, est une démarche militante et solidaire forte et absolument indispensable. Je suis convaincu que la gratuité d'accès pour tous à la médiathèque était un signal fort dans ce sens. Avant d'en arriver au terme de mon intervention sur cette délibération, je souhaite vous poser quelques questions : Quel est l'objectif poursuivi en rendant cet équipement payant ? Quelles retombées financières escomptez-vous par cette cotisation ? Quel est votre

objectif en termes de nombre d'adhérents après la décision de rendre l'adhésion payante ? Sur quels postes budgétaires pensez-vous pouvoir agir pour réduire le coût de la médiathèque ?

En tout état de cause, je voulais vous dire que les retombées financières potentielles seront dérisoires au regard du coût annuel de fonctionnement de cet équipement. Votre décision aura pour effet évident une réduction significative du nombre d'abonnés adultes. Cette diminution a déjà été constatée chez les non guipavasiens depuis que l'adhésion est payante pour eux. Nous pensons que le chiffre d'abonnés va passer à 4 000, alors qu'il était de plus de 7 000 en 2016. Comme vous avez peu de pouvoir sur les charges, votre décision aura pour effet mécanique immédiat d'augmenter de manière conséquente le coût par abonné. En effet, si ce coût de fonctionnement est supporté par 4 000 personnes, il sera bien plus élevé par individu que s'il est supporté par 7 000. En conclusion à mon propos, mais je pense que vous l'aurez deviné, nous voterons contre cette délibération. »

En réponse, Monsieur le Maire prend la parole : « Pour les jeunes qui utilisent la médiathèque, cela restera gratuit puisque c'est gratuit aux moins de 25 ans. L'objectif est de responsabiliser également les emprunteurs de documents. Le parallèle avec les structures sportives, je trouve cela un peu cavalier. La partie culture a aussi l'Alizé. Certains coûts sont supportés par la commune bien évidemment, comme le fonctionnement et l'entretien de la médiathèque sont supportés par la commune. 80 % des médiathèques en France sont payantes : peut-être que celle de Bordeaux ne l'est pas, mais ce n'est pas mon problème. Nous étions les seuls jusqu'à présent à avoir des abonnements gratuits sur la Métropole. C'était un choix politique de la précédente équipe de ne pas la mettre payante, c'est le choix de l'équipe en place de mettre l'abonnement payant. Nous avons eu énormément de remontées terrains et d'usagers qui ne comprenaient pas pourquoi cette médiathèque était gratuite. Aujourd'hui nous ne sommes pas sur des sommes mirobolantes non plus. Forcément le nombre d'abonnés va baisser. Depuis le début de son utilisation, nous avons remarqué qu'il y a des abonnés dormants qui n'utilisent jamais la médiathèque. Cela représente environ 1/3 des abonnés. Voilà, c'est le choix de l'équipe, et nous l'assumons totalement. »

Monsieur Gurvan Moal explique qu'il s'agit d'un choix de politique publique, et que le sien était de rendre l'accès à la culture et à la lecture le plus accessible possible.

Monsieur le Maire complète en expliquant que ce qui remonte au niveau des fédérations, redescend au niveau des communautés de communes ou des communes lorsqu'il y a des investissements, comme la FFF qui donnent des subventions pour des terrains de football par exemple.

Monsieur Jacques Moal ajoute qu'il n'y a aucun retour des licences à la mairie. Les montants des subventions versées ne sont, au regard de l'investissement, pas énormes. Les fédérations posent des normes, les font évoluer, puis imposent aux municipalités de s'adapter. Faute de cela, les salles ne sont plus reconnues, et les clubs ne peuvent plus le faire. C'est le cas du basket récemment, et ce sont des situations qui reviennent très régulièrement. Il y a une différence fondamentale : il n'y a pas de retour à la mairie des licences payées par les clubs sportifs. Monsieur Moal demande ensuite s'il est possible d'avoir des réponses à ses questions posées précédemment.

Monsieur le Maire prend à son tour la parole : « Le nombre d'adhérents baissera, il y a déjà les abonnés dormants et il y aura peut-être aussi certains qui seront plus frileux d'y adhérer demain. L'argent qui sera récolté par cette médiathèque servira aussi à la reproduction et au financement de nouvelles collections. »

En réponse à une intervention de Monsieur Emmanuel Morucci, Monsieur le Maire complète : « Nous avons fait une estimation il y a quelques temps, mais nous devons la refaire car nous n'avons pas connaissance du nombre d'abonnements dormants. On reviendra vers vous prochainement, et ferons les comptes car nous avons des interrogations sur la fréquentation de cette médiathèque qui va forcément baisser. Nous ne pouvons donc pas donner la réponse ce soir. » (Monsieur le Maire rappelle ensuite à l'assemblée que c'est lui qui donne la parole lors des échanges.)

Décision du Conseil Municipal : Adopté à la majorité.

Votes contre : Madame et Messieurs Gurvan MOAL, Jacques MOAL, Emmanuel MORUCCI, Aurélie LE MOAL

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES

Il est proposé au Conseil Municipal de verser aux associations guipavasiennes citées ci-dessous, une subvention exceptionnelle. Les justificatifs des dépenses réelles pourront être demandés.

- Association Essor Breton : 8000 € afin de compenser les frais d'organisation de l'étape du vendredi 5 mai arrivant à Guipavas (en remplacement du partenariat initialement prévu voté en conseil municipal le 20 mars 2017).
- Association Union cycliste Guipavasienne : 800 € afin de participer au renouvellement de leur parc de vélos.
- Association Handi Brest : 800 € afin de soutenir la pratique de l'handisport. Six personnes sont concernées sur la commune.
- Association Skol Gouren : 300 € afin de participer aux frais d'organisation du championnat du Finistère de Gouren qui a eu lieu le 7 mai dernier.
- Association Avel Elorn Plaisance : 800 € afin de participer aux frais de balisage de la zone du domaine public maritime.

Avis des Commissions

*-Sport, Vie Associative, Culture, Animation, Patrimoine: **Favorable***

*-Finances, Administration Générale, Personnel, Communication, Démocratie, Citoyenneté, Relations internationales, Associations patriotiques: **Favorable***

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Jacques Moal, qui déclare : « L'an dernier, nous avons initié la création d'une subvention à l'association Handi sport de Brest. Cette association propose des activités physiques adaptées aux personnes porteuses de handicap. Elle fournit les moyens pédagogiques, l'encadrement, les moyens techniques et matériels, les solutions financières. Elle accueille des guipavasiens. Nous avons en projet d'inscrire cette subvention dans les subventions de partenariat pour affirmer l'engagement de la commune envers cette association et notre solidarité envers les habitants de la commune concernés. Dans la délibération que vous nous proposez aujourd'hui, nous constatons que cette subvention est maintenue au chapitre des subventions exceptionnelles et, surtout, que son montant a été diminué de 200 €, soit 20 %. Face au montant de 102 000 € de subventions attribuées aux associations de la commune, nous trouvons cette diminution particulièrement mesquine. Je pense que la diminution du nombre d'habitants concernés de la commune n'entraînera pas de réduction des moyens que cette association devra continuer à mettre en œuvre pour accueillir ses adhérents. En conséquence, nous nous abstenons pour cette délibération. Par contre, nous soutenons les autres demandes. »

Monsieur le Maire prend la parole : « Nous allons recevoir Handi Brest prochainement pour voir où va l'argent. Nous ne doutons pas que cela soit bien utilisé, par contre certaines associations ont vu leur subvention baisser. Aujourd'hui pour 6 licenciés, nous leur donnons 600 €, ce qui donne par licencié plus que ce qu'ils avaient auparavant. C'est un choix qu'ils ont accepté et pour lequel ils nous ont remercié. »

Monsieur Jacques Moal complète : « C'est une association atypique et je pense que nous ne sommes pas dans de la subvention à une association lambda, il y a l'expression d'une solidarité forte avec le monde du handicap qui me paraissait importante dans ce dossier. »

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Gurvan Moal : « Nous voulons souligner l'importance de la semaine du handicap que nous avons mené. La participation aux ateliers a été très importante. Ce forum a permis à tous les acteurs autour du Handicap de pouvoir se rencontrer, discuter et se fédérer pour certains. Même si on ne parle que de 200 €, pour la symbolique, je pense qu'il faudrait mieux simplement la maintenir. Je sais qu'il y a des économies à faire, là-dessus je suis entièrement d'accord. Rapporter au nombre de licenciés c'est peut-être même mieux si l'on va par là. Maintenant, Jacques a raison sur un point, les moyens seront les mêmes. Pour la symbolique, je pense que l'on aurait pu maintenir. »

Monsieur le Maire confirme que la semaine du handicap fonctionne bien et sera maintenue.

Décision du Conseil Municipal : Adopté à l'unanimité.

Abstentions : Madame et Messieurs Gurvan MOAL, Jacques MOAL, Emmanuel MORUCCI, Aurélie LE MOAL

CONVENTION AVEC LA VILLE DE BREST POUR LA FORMATION DES BENEVOLES

La Ville de Guipavas signe chaque année une convention avec la Ville de Brest dans le cadre des formations proposées aux bénévoles associatifs.

Ces formations organisées par la Ville de Brest sont ouvertes aux associations guipavasiennes, la Ville de Guipavas participant à hauteur de 15 € par adhérent et par stage.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver ce projet et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir pour la période du 1^{er} septembre 2017 au 30 juin 2018.

Avis des Commissions

-Sport, Vie Associative, Culture, Animation, Patrimoine: **Favorable**

-Finances, Administration Générale, Personnel, Communication, Démocratie, Citoyenneté, Relations internationales, Associations patriotiques: **Favorable**

Décision du Conseil Municipal : Adopté à l'unanimité.

ADHESION A L'ASSOCIATION NATIONALE DES CROIX DE GUERRE ET DE LA VALEUR MILITAIRE

Il est proposé au Conseil Municipal d'adhérer à l'association nationale des croix de guerre et de la valeur militaire. Pour mémoire, en novembre 1948, la distinction croix de guerre avec étoile de vermeil a été attribuée à la ville de Guipavas.

En 2017, la cotisation pour les villes décorées de plus de 10 000 habitants s'élève à 100 €.

Avis de la Commission

-Finances, Administration Générale, Personnel, Communication, Démocratie, Citoyenneté, Relations internationales, Associations patriotiques: **Favorable**

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Isabelle Guérin, qui déclare : « Juste une précision que je voudrais apporter parce que cette citation ne vous parle peut-être pas forcément. Elle est désormais affichée sur le mur de la salle du Conseil, et je vais vous la lire car elle vaut la peine d'être lue. « La citation à l'ordre du corps d'armée a été obtenue le 11 novembre 1948 pour Guipavas, commune dont l'ardent patriotisme ne s'est jamais démenti pendant la pénible occupation allemande. A l'avant-garde de la Résistance dans la région de Brest, Guipavas a été l'objet de durs combats où ses enfants participèrent côte à côte avec l'armée américaine à la libération de leur sol du 20 au 25 août 1944. Le lourd tribut de cette glorieuse action fut de 140 tués, 100 blessés, 160 foyers détruits, 358 partiellement ruinés. Par le nombre imposant de ses morts unis dans le même sacrifice pour la France, par les importantes mutilations de son patrimoine, Guipavas s'est acquis des titres à la reconnaissance de la patrie. Cette citation comporte donc l'attribution de la croix de guerre avec étoile vermeil qui date de novembre 1948. Elle a été remise officiellement en mai 1949 à Guipavas. »

Monsieur le Maire précise que la Ville n'étant plus à jour depuis 9 ans de ses cotisations à l'association nationale des croix de guerre et de la valeur militaire, la municipalité a désiré renouveler son adhésion.

Décision du Conseil Municipal : Adopté à l'unanimité.

TAXE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE : FIXATION DES TARIFS 2018

L'article 171 de la loi de modernisation de l'économie du 4 août 2008, codifié aux articles L.2333-6 à 16 du code général des collectivités territoriales, a créé une nouvelle taxe, la taxe locale sur la publicité extérieure qui remplace, depuis le 1^{er} janvier 2009, la taxe sur la publicité frappant les affiches, réclames et enseignes lumineuses, couramment dénommée « taxe sur les affiches » (TSA) et la taxe communale sur les emplacements publicitaires fixe (TSE).

Cette loi s'inscrit dans le cadre des travaux menés lors du Grenelle de l'Environnement, en octobre 2007, et qui visait à prendre des décisions, notamment en matière d'efficacité énergétique, mais aussi de lutte contre les pollutions visuelles.

La taxe locale sur la publicité extérieure, assise sur la superficie exploitée, hors encadrement, concerne les dispositifs publicitaires, les enseignes, les pré-enseignes, visibles de toute voie ouverte à la circulation publique.

Afin d'atténuer l'impact du passage à la nouvelle taxe et de ne pas pénaliser le commerce local et notamment les petits magasins, il a été décidé d'exonérer du champ d'application de la nouvelle taxe les enseignes dont la superficie est inférieure à 7 m².

Par délibération du 29 juin 2011, le Conseil Municipal avait fixé les tarifs pour la période transitoire arrivée à son terme le 31 décembre 2014. Depuis cette date, les tarifs n'ont pas évolué.

Conformément aux articles L.2333-9 et L.2333-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour l'année 2018, il est proposé au conseil municipal de majorer de 2 % les tarifs et de les fixer comme suit :

Année	Enseignes				Dispositifs publicitaires et préenseignes dont l'affichage se fait au moyen d'un procédé non numérique		Dispositifs publicitaires et préenseignes dont l'affichage se fait au moyen d'un procédé numérique	
	Superficie totale > 7m ² et = ou < à 12m ²	Superficie totale > à 12 m ² et < ou = à 20m ²	Superficie totale > à 20 m ² et < ou = à 50m ²	Superficie totale > 50m ²	Superficie individuelle = ou < à 50m ²	Superficie individuelle > 50m ²	Superficie individuelle = ou < à 50 m ²	Superficie individuelle > à 50 m ²
<i>Rappel 2017</i>	15€/m ²	30€/m ²	40€/m ²	80€/m ²	20€/m ²	40€/m ²	60€/m ²	120€/m ²
2018	15,30 €/m²	30,60 €/m²	40,80 €/m²	81,60 €/m²	20,40 €/m²	40,80 €/m²	61,20 €/m²	122,40 €/m²
<i>Tarifs 2018 maximaux nationaux</i>	20,60 €	-	41,20 €	82,40 €	20,60 €	41,20 €	61,80 €	123,60 €

Avis de la Commission

-Finances, Administration Générale, Personnel, Communication, Démocratie, Citoyenneté, Relations internationales, Associations patriotiques: **Favorable**

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit d'une mise en adéquation avec les communes voisines qui ont elles augmenté dès cette année. « Nous avons des milieux économiques à cheval sur Gouesnou et Guipavas, avec des TLPE différentes d'une rue à l'autre. Nous essayons d'être un peu plus homogènes. Les augmentations ne sont pas énormes, par exemple 0.30€ au-dessus de 7m². »

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Gurvan Moal : « Comme c'est écrit dans la délibération, les tarifs n'avaient pas bougé depuis 2014 et c'est pour une bonne raison. Nous souhaitons soutenir l'activité économique tant que ce peut pour une municipalité appartenant à une Métropole. Nous regrettons l'augmentation. Nous avons supprimé la taxe sur l'étalage ce qui permettait à une poissonnerie et un fleuriste de Guipavas de ne plus payer une taxe qui pour eux était lourde et pour la commune rapportait peu de recettes, et pour inciter un peu plus certains commerçants à faire de l'étalage quand la nature de leur commerce le permet, le tout bien évidemment cadré. Nous comprenons l'idée d'homogénéiser, c'est un

argument que nous entendons, mais ne serait-ce que pour continuer à défendre les entreprises qui ont des difficultés à entreprendre, nous nous abstenons. »

Monsieur le Maire prend la parole : « Nous sommes totalement en phase là-dessus, d'ailleurs, comme l'a précisé Joël Tranvouez, tout ce qui est inférieur à 7m², c'est-à-dire tous les commerçants du centre bourg que nous privilégions et dont nous sommes à l'écoute, ne sont pas taxés. Il n'y a pas d'enseigne supérieure à 7m² dans le centre bourg, nous parlons là de plus grosses enseignes, certaines sont nationales. Le centre bourg a assez de difficulté, il est hors de question que nous les pénalisions. »

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Fabrice Huret : « C'est un dossier sur lequel j'ai travaillé, il est beaucoup plus ancien que 2014. L'idée première était non pas de nuire à l'activité des entreprises, mais de limiter la pollution visuelle et l'affichage sauvage. Je me félicite du fait que pour les enseignes inférieures à 7m² il n'y ait pas d'augmentation. Je serais intéressé de savoir si cette idée a produit des effets positifs, à savoir si les enseignes ont diminué en taille, si elles sont devenues plus raisonnables, et si la pollution visuelle sauvage, particulièrement dans les ronds-points, très visés, a disparu ? Je ne demande pas à avoir ces chiffres aujourd'hui bien sûr. Notre groupe votera pour cette délibération. »

En réponse, Monsieur le Maire intervient : « La taille des enseignes a fortement diminué sur la commune. L'augmentation de la taxe représente 6 000 € pour la commune, ce n'est pas énorme. La pollution visuelle au niveau des ronds-points a fortement diminué ou est inexistante. Je pense au rond-point de l'aéroport où il ne reste plus qu'un seul panneau, celui de la cactuseraie, ce qui est différent d'une grosse entreprise publicitaire. Avoir des nouvelles enseignes et des nouveaux bâtiments du monde économique a fait que la somme reste équivalente. »

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Joël Tranvouez pour un complément : « Je peux vous apporter les montants de cette TLPE. En 2014 on a perçu 316 000 €, en 2015, 272 000 €, et en 2016, 273 000 €. Nous voyons donc une baisse sensible en 2015 de cette taxe, ce qui veut dire que les entreprises ont dû réagir sur l'impact de leur cadre publicitaire. »

Décision du Conseil Municipal : Adopté à l'unanimité.

Abstentions : Madame et Messieurs Gurvan MOAL, Jacques MOAL, Emmanuel MORUCCI, Aurélie LE MOAL

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Il est proposé au Conseil Municipal de modifier le tableau des effectifs de la commune comme suit :

- **au 18 mai 2017 :**
 - Création d'un poste d'Attaché Hors Classe à temps complet et suppression corrélative d'un poste d'Attaché Principal à temps complet
- **au 1^{er} juin 2017 :**
 - Création d'un poste d'Attaché Hors Classe à temps complet
 - Création d'un poste d'Adjoint Administratif Principal de 1^{ère} classe à temps complet et suppression corrélative d'un poste d'Adjoint Administratif Principal de 2^{ème} classe à temps complet
 - Création d'un poste d'Adjoint d'Animation Principal de 2^{ème} classe à 25/35^{ème}
 - Création d'un poste d'Adjoint d'Animation Principal de 2^{ème} classe à 29,50/35^{ème}
 - Création d'un poste d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe à temps complet et suppression corrélative d'un poste d'Adjoint Technique à temps complet
 - Création d'un poste d'Adjoint Technique Principal de 1^{ère} classe à temps complet et suppression corrélative d'un poste d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe à temps complet

- Création d'un poste d'Agent de Maîtrise Principal à temps complet et suppression corrélative d'un poste d'Agent de Maîtrise à temps complet
- Suppression d'un poste d'Adjoint Technique Principal de 1^{ère} classe à temps complet
- Suppression d'un poste d'Adjoint Technique à temps complet
- Suppression d'un poste d'Adjoint Technique à 22,45/35^{ème}

Avis du Comité Technique : Favorable

Avis de la Commission

*-Finances, Administration Générale, Personnel, Communication, Démocratie, Citoyenneté, Relations internationales, Associations patriotiques: **Favorable***

Décision du Conseil Municipal : Adopté à l'unanimité.

ASSURANCES RISQUES STATUTAIRES - ADHESION A LA CONSULTATION REGROUPEE ORGANISEE PAR LE CENTRE DE GESTION DU FINISTERE

Les risques statutaires de la Commune et du CCAS de Guipavas sont actuellement couverts par un contrat conclu auprès de SASU Assurances PILLIOT, 19 rue Saint Martin – BP 40002 62921 AIRE SUR LA LYS CEDEX, pour une durée de 4 ans à compter du 01/01/2017.

La ville de Guipavas a l'opportunité de pouvoir participer à la consultation engagée par le Centre de Gestion du Finistère pour souscrire un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents, en mutualisant les risques avec plusieurs communes.

Afin de couvrir l'ensemble des risques encourus, le Centre de Gestion du Finistère procédera à la passation d'un marché public d'assurances dans l'entier respect des dispositions de l'Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics.

Il est proposé au conseil municipal de charger le Centre de Gestion du Finistère de conclure un contrat groupe ouvert à adhésion facultative, la ville de Guipavas se réservant le droit d'y adhérer ou non selon les conditions proposées, auprès d'une entreprise d'assurance agréée.

Les conventions devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

- agents affiliés à la C.N.R.A.C.L. :

Décès, Accidents du travail / Maladies Professionnelles, Maladie ordinaire, Congés de Longue Maladie / Congés de Longue durée, Maternité-Paternité-Adoption

- agents non affiliés à la C.N.R.A.C.L. :

Accident du travail / Maladies Professionnelles, Maladie grave, Maternité-Paternité-Adoption, Maladie ordinaire

Pour chacune de ces catégories d'agents, les assureurs consultés devront pouvoir proposer à la ville de Guipavas une ou plusieurs formules.

Ces conventions devront également avoir les caractéristiques suivantes :

- Durée du contrat : 4 ans, à effet au 1er janvier 2018
- Régime du contrat : capitalisation.

Avis de la Commission

-Finances, Administration Générale, Personnel, Communication, Démocratie, Citoyenneté, Relations internationales, Associations patriotiques: Favorable

Décision du Conseil Municipal : Adopté à l'unanimité.

DEPLACEMENT DES ELUS – MANDATS SPECIAUX

Dans le cadre de la délibération n° 73 du 30 septembre 2015 relative aux conditions de remboursement des frais engagés par les élus lors de missions relevant de mandats spéciaux, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser les déplacements suivants :

- A l'invitation du maire de Callington, représentation de la commune dans le cadre du jumelage, Monsieur le Maire se déplacera à Callington du 25 au 29 mai 2017.
- A l'invitation du maire de Barsbüttel, représentation de la commune dans le cadre du jumelage Monsieur Joël Tranvouez se déplacera à Barsbüttel du 13 au 17 juillet 2017.

En cas d'empêchement de personnes missionnées, celles-ci pourront se faire remplacer.

Avis de la Commission

-Finances, Administration Générale, Personnel, Communication, Démocratie, Citoyenneté, Relations internationales, Associations patriotiques: Favorable

Décision du Conseil Municipal : Adopté à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Gurvan Moal : « Nous avons été interpellé par l'Amicale Laïque de Coataudon au sujet des dégâts de la tempête ZEUS, et je pense que la question est plus large et ne concerne pas forcément que cette association. La municipalité ne peut pas être responsable d'une tempête, mais les solutions qui ont été proposées aux associations en termes de salle, notamment pour le basket, posent soucis. Une convention a été mise en place avec le campus des métiers et ne satisfait pas l'ALC, en particulier pour le samedi. Nous nous faisons simplement le porte-parole d'usagers. En commission, vous nous aviez répondu que des solutions avaient été trouvées avec des communes voisines pour pallier à ces problèmes d'occupation, ce qui était une bonne chose. Est-ce que tous les besoins aujourd'hui des associations ont une solution ou pas ? Quand on les écoute, ils sont apparemment coincés par certains créneaux. Où en sommes-nous ? Je demande un état simple. Est-ce que c'est un problème d'argent ? Je ne sais pas. Nous avons eu copie d'un courrier de Franck Bellion, président de la CCI, répondant à l'ALC. Manifestement il y a des soucis. Où en sommes-nous ? Quel est l'état des lieux ? Comment y répondre ? Sans aucune polémique, je ne cherche pas à le faire, ils nous ont demandé de le porter en conseil, on le fait. »

En réponse, Monsieur le Maire intervient : « Nous avons une convention signée pour des heures en semaine avec l'IFAC. Cette convention a été modifiée par un avenant et nous avons quelques heures le weekend maintenant, un peu plus onéreuses. Cela s'explique par le fait qu'il n'y ait pas de gardien le weekend et qu'il y ait des reprogrammations de badges ce qui génère des frais supplémentaires. Pour les salles extérieures, nous avons eu des bons échanges de procédés avec les communes environnantes. Cela peut leur arriver un jour, et nous pourrions peut être les héberger. Normalement tout le monde est relogé. La gestion des créneaux n'est pas facile vu le nombre d'utilisateurs et la crise du logement qu'il y a sur Guipavas pour certaines disciplines.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Gildas Roué pour un complément : « Voyant cette question, j'ai fait un peu le tour du problème et ai préparé une synthèse. La tempête du 6 mars a causé beaucoup de problèmes. Elle a fait beaucoup de dégâts matériels mais pas humains c'est le principal. Une bonne partie du toit de Kerlaurent s'est envolée et a frappé la DCNS de l'autre côté de la route. Cette salle ne sera pas

opérationnelle pendant plusieurs mois. Ceci a occasionné de gros désordres dans l'organisation des activités sportives. Il a donc fallu trouver des solutions de replis. La première envisagée a été le gymnase du Campus des Métiers de par sa proximité immédiate. Une convention a été signée le 25 mars 2017 entre le Maire de Guipavas et la CCI, représentée par Franck Bellion, son Président, sur les conditions d'utilisation de ce gymnase. Cette convention était conclue pour une période allant du 21 mars au 30 juin 2017. Pourquoi le 30 juin ? Parce que les compétitions sont finies, les entraînements aussi, et les travaux de la salle également je l'espère. Le tarif d'utilisation de la salle c'est 25€ TTC/heure. Un planning de salle a été établi en lien avec le Président de l'ALC, alors je suis un peu surpris car les relations étaient bonnes et nous nous sommes rencontrés plusieurs fois. Il a évidemment fallu qu'il adapte un peu ses horaires car nous n'avions accès à l'IFAC qu'aux heures libres, c'est évident. De mémoire c'était le mardi et le mercredi que le basket occupait 2 heures la salle, de 17h30 à 19h30, et le jeudi c'était le badminton. Donc trois soirs par semaine. Sur un plan financier, cela fait 38 jours d'utilisation sur 13 semaines, cela fait donc 1 900 € pris en charge intégralement par l'assurance dans le cadre de la privation de jouissance de la salle de Kerlaurent. Plus récemment, Monsieur Mouden est revenu m'expliquant qu'ils étaient un peu court au niveau du badminton. Nous avons donc négocié un avenant à cet horaire d'utilisation, et cela a commencé samedi 13 mai dernier. Il y a 8 après-midi d'utilisation pour le badminton de 14h30 à 16h30. Nous sommes à 50€ de l'heure, c'est le double, puisque le gardien est spécifiquement là pour ce genre de chose. Pour être complet, puisque cette tempête m'a occupé un peu, et mes collègues aussi, j'ai également dû prendre mon bâton de pèlerin pour tenter de trouver des créneaux d'utilisation dans les communes environnantes. La plus accueillante de toutes est la commune de Kersaint-Plabennec. Peut-être parce qu'il n'y a pas une grosse activité de sport d'intérieur. Nous avons signé une convention pour les mois de mars et avril, pour le twirling. Le tarif est de 18.05€ de l'heure, pour 41 heures d'utilisation. J'ai noté dans cette période agitée une certaine solidarité, une collaboration entre les différents clubs et associations sportives, qui ont fait tout leur possible pour s'entraider et proposer des heures. Le téléphone marchait bien entre les dirigeants sportifs également et je m'en réjouis. J'ajouterais pour finir que les conséquences de cet aléa météorologique se sont cumulées depuis le 2 mai avec la fermeture du complexe Jean Kergoat, prévu au programme depuis longtemps pour des travaux de rénovation. On cumule donc actuellement l'absence de trois grandes salles, plus quelques petites. Cela fait beaucoup en même temps, mais on essaie d'y arriver. »

Monsieur Gurvan Moal explique que les courriers ont dû se croiser vu les dates données par Monsieur Roué.

❧ ❧
Fin de séance à 19H58
❧ ❧

Prochain Conseil Municipal le mercredi 5 juillet 2017 à 18h30.